

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**Délibération n°2022.10.170**

**Coopération GrandAngoulême - Mexique : Avenant n°1 à la convention FICOL CMX 105701J**

**LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2022

**Secrétaire de Séance:** Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **58**  
Nombre de pouvoirs: **13**  
Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Sophie FORT à Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Annie MARC à Yannick PERONNET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE, Zalissa ZOUNGRANA à Catherine REVEL,

**Excusé(s):**

Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Francis LAURENT, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.10.170**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -  
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**COOPERATION GRANDANGOULEME - MEXIQUE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION  
FICOL CMX 105701J**

Dans le cadre de sa politique de coopération et de rayonnement international sur les Industries culturelles et créatives, GrandAngoulême mène un partenariat avec les villes de Zapopan et de Guadalajara au Mexique, l'Agence française de développement (AFD) et les acteurs de ces deux territoires.

Par convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) n° CMX1057 01 J signée le 19 novembre 2019, l'AFD a mis à disposition de GrandAngoulême une subvention d'un montant total de sept cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (714 799 €) pour 3 ans.

Aujourd'hui, les 3 composantes du projet sont entrées en phase 2 – opérationnelle : la Casa del Autor, pilotée par la Cité internationale de la bande dessinée a été inaugurée fin 2021 à Zapopan et un travail de résidence de quartier s'engage avec la compagnie Ouïe-Dire ; la création du Master en Arts numériques, pilotée par le Consortium des écoles (EESI, ENJMIN, EMCA) se poursuit par la formation des enseignants du TEC de MONTERREY et EUREKATECH accompagne le projet d'incubateur par des sessions de formation.

Malgré ces avancées, des retards ont été pris dans le projet du fait des répercussions des restrictions liées à la Covid-19 (déplacements annulés car fermeture des frontières ou cas de Covid dans la délégation) et du fait des élections municipales au Mexique de juin 2021.

Il est alors nécessaire d'envisager une prolongation de 6 mois qui permettra au 30 juin 2023 de clôturer la partie technique du projet avec les objectifs atteints. A cette fin, un avenant est nécessaire à la convention qui lie GrandAngoulême et l'AFD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de financement FICOL dans le cadre de la coopération avec le Mexique autour du projet Confluence Créative ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer l'avenant n°1 à la convention en annexe ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à accomplir toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la finalisation du projet avec les acteurs.

<b>Pour : 71</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022  
Affichage : 21/10/2022

**AVENANT N°1**

**À LA CONVENTION DE FINANCEMENT FICOL N° CMX1057 01 J**

(Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises)

**Entre**

**L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

L'Agence

**Et**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME**

Le Bénéficiaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

## AVENANT N°1

### A LA CONVENTION DE FINANCEMENT N° CMX1057 01 J

#### ENTRE :

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME**, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes conformément à la délibération n° 2020.07.0099 de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, en date du 9 juillet 2020, publiée et transmise au représentant de l'Etat le 16 juillet 2020,

(ci-après le « Bénéficiaire ») ;

**D'UNE PART,**

#### ET :

**L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12, immatriculée au Registre du Commerce de Paris et des Sociétés sous le numéro 775 665 599, représentée par Mme Julie GONNET, Responsable de la division Territoires et Entreprises, dûment habilitée aux fins des présentes ;

(ci-après l'« Agence ») ;

**D'AUTRE PART,**

(ensemble désigné les « Parties » et séparément une « Partie »),

#### IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

- (A) Par convention de financement n° CMX1057 01 J (ci-après la « Convention ») signée le 19 novembre 2019, l'Agence a mis à la disposition du Bénéficiaire une subvention d'un montant total maximum de sept cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros (714 799 EUR) aux fins de financer un projet consistant à développer un écosystème des Industries Culturelles et Créatives dans la ville de Zapopan au Mexique en mobilisant l'expertise du territoire de GrandAngoulême (le « Projet »).
- (B) La mise en œuvre des activités a été ralentie principalement par les répercussions des restrictions liées à la Covid-19 (déplacements annulés car fermeture des frontières ou cas de Covid dans la délégation) mais également par les élections municipales au Mexique de juin 2021 (le changement de municipalité a ralenti le projet de presque 3 mois : impossibilité pour l'ancienne municipalité de s'engager sur des décisions qui concerneront une prochaine administration en amont des élections, puis période de transition entre les élections et la prise de pouvoir effective du nouvel exécutif).
- (C) De ce fait, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême souhaite une prolongation du projet de 6 mois.

(D) Le présent Avenant (ci-après l'« Avenant ») a pour objet de proroger la Date d'Achèvement

016-20007-827120221013-0029-10-170-DE  
Technique du Projet

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022  
Affichage : 21/10/2022

**CECI EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 1A - DEFINITIONS**

La définition Date d'Achèvement Technique est modifiée comme suit :

**Date d'Achèvement Technique** : désigne la date d'achèvement technique du Projet, qui est prévue le 30 juin 2023.

## **ARTICLE 2 – DECLARATIONS**

A la date de signature du présent Avenant, le Bénéficiaire réitère les déclarations figurant à l'article 5 (Déclarations) de la Convention.

En outre, il déclare :

- a) Qu'il a la capacité de signer cet Avenant et d'exécuter les obligations qui en découlent et qu'il a effectué toutes les formalités nécessaires à cet effet ; et
- b) Que la signature de cet Avenant et l'exécution des obligations qui en découlent ne sont contraires à aucune disposition légale, loi ou réglementation nationale ou internationale qui lui est applicable, à aucun de ses documents constitutifs (ou documents équivalents) ou à aucune convention ou acte obligeant le Bénéficiaire ou engageant l'un quelconque de ses actifs.

## **ARTICLE 3 – Autres dispositions**

Toutes les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec le présent Avenant.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Paris, le

## **L'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME**

Représenté par  
M. Xavier BONNEFONT  
Président de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

## **L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

Représentée par  
Mme Julie GONNET,  
Responsable de la division Territoires et Entreprises

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022\_10\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022  
Affichage : 21/10/2022